

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 28 SEPTEMBRE 2017

Collège Jacques Prévert – Lorrez le Bocage

Nombre de personnes présentes : 17

Le quorum étant atteint, Monsieur le Principal ouvre la séance à 18h03 et remercie les membres du Conseil d'Administration d'être présents.

Monsieur HACHEMI, nouveau Principal du collège, se présente.

Le secrétariat de séance sera tenu conjointement par Madame LABARRE, adjointe-gestionnaire, et Madame HADJI, professeure de lettres.

1- Adoption du procès verbal du 26 juin 2017

Vote à l'unanimité.

2- Adoption de l'ordre du jour

Vote à l'unanimité.

3- Attribution des logements de fonction : Acte 3 séance n° 1 – 2017/2018

Les 4 logements de fonction du collège Jacques Prévert sont affectés selon les fonctions suivantes :

- ✓ logement type F5, 115m² au Principal;
- ✓ logement type F4, 89m² à la Principale Adjointe;
- ✓ logement type F4, 89m² à la Gestionnaire; qui à une dérogation à l'obligation de loger.
- ✓ logement type F4, 89m² à l'Agent d'accueil.

Vote à l'unanimité.

4- Convention d'Occupation Précaire : Acte 7 séance n° 1 – 2017/2018

Madame LABARRE propose le logement affecté à la fonction de gestionnaire à la location par une convention d'occupation précaire, suite à l'accord de la dérogation à l'obligation à loger qu'elle a obtenu.

Madame GASMI Selma, enseignante du collège Jacques Prévert, occupera le logement de type F4 du 13 septembre 2017 au 31 août 2018.

Vote à l'unanimité.

5- Tarif pour la COP pour l'année scolaire 2017/2018 : Acte 6 séance n° 1 – 2017/2018

Madame LABARRE propose le vote du tarif de location du logement type F4 en COP.

L'estimation de France Domaine évalue la redevance à 660,00€ par mois au 1^{er} septembre 2014.

En raison de la précarité de l'occupation, un abattement de 15% est appliqué. La redevance est de 561,00€ par mois.

Au 1^{er} septembre 2016, le loyer s'élevait à 561,45€.

Selon la valeur de l'IRL (indice de référence des loyers) du second semestre 2017, soit 126,19, la redevance s'élèvera à $561,45 * (126,19 / 125,25) = 565,21\text{€}$. (Ancien loyer * (indice de référence 2^{ème} trimestre 2017 / indice de référence 2^{ème} trimestre 2016)).

Une provision mensuelle de **100,00€** pour les charges locatives est fixée.

Vote à l'unanimité.

6- Tarifs 2018 (annexe 1) : Acte 5 séance n° 1 – 2017/2018

Le prix du repas des élèves reste à 3,43€ pour 2018. Pour la 2^{ème} année consécutive, aucune augmentation n'est appliquée pour la prochaine année, étant donné l'augmentation de 2% faite en 2016.

Concernant les tarifs uniques applicables aux commensaux, le Conseil Départemental ne les a pas encore votés au moment de notre conseil d'administration. Ils seront annoncés pour information au prochain CA.

La liste des manuels scolaires utilisés pour l'année scolaire 2017/2018 est présentée au Conseil d'Administration.

Vote à l'unanimité.

7- Taux de charges communes 2018 : Acte 4 séance n° 1 – 2017/2018

Le taux des charges communes représente un pourcentage sur les recettes du service de restauration provenant des familles et des commensaux et qui sert au fonctionnement du SRH : contrats de maintenance, produits d'entretien, vaisselles jetables.

Une partie de ces charges sont reversées au service ALO pour financer par exemple la téléphonie, l'affranchissement, l'eau et la papeterie.

Les taux restent inchangés par rapport à l'année dernière à savoir 18% des recettes provenant des familles et 18% provenant des commensaux.

Vote à l'unanimité.

8- Répartition des subventions diverses :

A. Décision Budgétaire Modificative pour information n°7 (D.B.M) :

Madame LABARRE présente la DBM pour information aux membres du conseil.

- ✓ Ajustement des ouvertures de crédits pour l'aide départementale CantiNéo77 pour le 3^{ème} trimestre 2016/2017 et le 1^{er} trimestre 2017/2018.
- ✓ Ouverture en crédit d'une subvention versée au titre du FCSH par le Conseil Départemental d'un montant de 880,00€ pour la location du distributeur de plateaux en demi-pension.
- ✓ Répartition des crédits de fonds sociaux d'un montant de 6 800,00€ pour l'année 2017/2018.
- ✓ Affectation de la subvention 2017/2018 pour l'accompagnement éducatif pour un montant de 1434,00€.

Madame POITOU, représentante des professeurs, demande pourquoi nous recevons cette subvention de 880€ pour le distributeur de plateaux ? Pourquoi une location plutôt qu'un achat ? Et si ce coût sera affecté tous les ans au collège ?

Madame LABARRE répond que les budgets d'investissements pour ces distributeurs de plateaux pour 2017 étaient bouclés au moment de l'élaboration du projet et pour permettre l'équipement du collège avant la rentrée scolaire, le Département a proposé de passer par une année de location pour un essai et que l'achat serait budgétisé sur 2018.

18h35 : arrivée de Madame LE DIVENHA – 18 membres

B. Décision Budgétaire Modificative pour vote n° 8 (D.B.M) : Acte 2 séance n° 1 – 2017/2018

Madame LABARRE présente la DBM pour vote aux membres du conseil.

- ✓ Suite à la mise en COP du logement de la gestionnaire, ouverture de crédit pour la redevance que va verser Mme GASMI de septembre à décembre 2017, soit 2 015,93€, réparti sur ALO réception pour 1 000€, ALO contrats pour 515,93€ et ALO fournitures pour 500€.
- ✓ La provision pour charges de Mme GASMI de septembre à décembre pour 356€ sur ALO viabilisation.
- ✓ Suite à une erreur d'effectif pour la répartition de la subvention de gratuité, 153€ seront pris des manuels scolaires pour les carnets de correspondance.

Vote à l'unanimité.

9- Bilan de l'utilisation des fonds sociaux 2016/2017: Acte 9 séance n° 1 – 2017/2018

Madame LABARRE présente le rapport sur l'utilisation des fonds sociaux du collège (rapport en annexe 2).

Au 31 août 2017, il reste au fonds social cantine : 692,30€

Au 31 août 2017, il reste au fonds social collégien : 1 160,00€

Une enveloppe de 6 800€ a été versée pour 2017/2018.

Madame FROT, représentante des parents, demande si l'aide est proposée tous les trimestres aux familles ?

Madame LABARRE répond que oui, mais la famille doit refaire une demande à chaque trimestre. La plupart du temps, la demande d'aide est faite pour un trimestre pour pallier une situation difficile ponctuelle.

Madame HADJI, représentante des professeurs, demande pourquoi ces familles n'ont pas CantiNéo77 ?

Madame LABARRE répond qu'en juin il n'y a plus de possibilité de faire une demande par exemple. Donc les fonds sociaux viennent en relais.

Vote à l'unanimité.

10- Bilan des dons du Foyer des élèves 2016/2017: Acte 8 séance n° 1 – 2017/2018

Monsieur HACHEMI présente le bilan des dons du FSE pour l'année 2016/2017. Il note que le FSE est particulièrement actif dans notre établissement.

Projets :

SLAM niveau 5^{ème} : **682,00€**

Projet « collège autrement » : **675,00€**

Sortie à Provins sur le thème des chevaliers niveau 5^{ème} : **754,00€**

TOTAL : 2 111,00€

Voyages / Séjours :

Megève EPI ski : **1 785,00€** - 5 accompagnateurs

GB1 Littlehampton : **2 063,30€** - 5 accompagnateurs

GB2 Brighton : **1 991,40€** - 5 accompagnateurs

Appariement en Allemagne : **913,06€** - 3 accompagnateurs

Normandie : **555,50€** - 4 accompagnateurs

Séjour plein air à Bois le Roi : **4 665,00€** - 11 accompagnateurs (5 et 6)

Voyage en Italie : **1 399,44€** - 4 accompagnateurs

TOTAL : 13 372,70€

Dons du FSE au collège	Somme en €	%
Dons pour Projets	2 111 €	14 %
Dons pour Voyages	13 372,70 €	86 %
Dons total du FSE	15 483,70 €	100 %

11- Convention : Acte 1 séance n° 1 – 2017/2018

Autorisation de signer les commandes des marchés publics : depuis le 1^{er} janvier 2014, toutes les commandes de l'EPL hors urgence et ressources spécifiques, nécessaires au fonctionnement quotidien de l'établissement doivent être soumises au conseil d'administration. Afin de simplifier le fonctionnement au quotidien de l'établissement, il est demandé au conseil d'administration de voter une autorisation de signer les marchés par le chef d'établissement.

Article 1 : conformément au code de l'éducation art. R421-120, le conseil d'administration donne son accord pour déléguer son pouvoir au chef d'établissement afin de signer toutes les commandes dans la limite des crédits ouverts au budget, et les dispositions de l'article 28 du code des marchés publics relatives aux marchés à procédures adaptées, soit 207 000 € HT pour les fournitures. Au-delà, la passation du marché devra être formalisée.

Article 2: cette autorisation prendra effet à réception des actes après que le contrôle de légalité ait été exercé par les autorités de tutelle et sera valable jusqu'au 31/12/2017.

Vote à l'unanimité.

12- Voyages et projets 2017/2018:

Monsieur HACHEMI présente les voyages et projets pour la présente année scolaire. Un travail préparatoire a été fait en commission voyages qui s'est tenue le 21 septembre 2017 avec les équipes. Les équipes vont se concentrer sur l'axe pédagogique du contrat d'objectif : l'ouverture linguistique.

Pour 2017/2018 :

- ✓ Un séjour en Normandie pour les élèves de 3^{ème} (environ 100);
- ✓ Un appariement et un accueil en espagnol pour 25 élèves de 3^{ème};
- ✓ Un accueil dans le cadre de l'appariement en allemand ;
- ✓ Séjour d'activité de plein air à Bois le Roi pour les élèves de 6^{ème}.
- ✓ Projet d'une semaine « Bien dans sa tête, bien dans son corps » pour tous les élèves du collège (mars 2018).
- ✓ Concours pour la création d'un logo du collège Jacques Prévert avec des récompenses par niveau.

Pour 2018/2019 :

- ✓ Voyage en Angleterre pour tous les élèves de 5^{ème};
- ✓ Voyage en Espagne pour tous les élèves de 4^{ème};
- ✓ Voyage pour les élèves latinistes de 4^{ème} et 3^{ème}.

Madame POITOU, représentante des professeurs, regrette que le caractère pédagogique ne soit pas retenu pour le séjour au ski.

Monsieur HACHEMI le comprend mais après discussions, la décision a été prise.

Madame MARTIN, représentante des parents, demande s'il y aura un voyage en Angleterre cette année ?

Monsieur HACHEMI répond qu'il n'est pas possible de l'organiser cette année. Il y a donc une nouvelle projection des voyages linguistiques qui se feront tous les 2 ans.

13- Projet de l'Association sportive 2017/2018:

Madame POITOU présente le rapport de l'Association sportive pour l'année 2016/2017 et le projet pour la nouvelle année scolaire (annexe 3).

Monsieur HACHEMI félicite l'Association Sportive pour le renouveau d'activités proposées comme le hand-ball le mercredi qui connaît un réel succès.

Vote à l'unanimité.

14- Informations diverses:

Madame LABARRE informe le conseil d'administration qu'un parent d'élève, Madame ENJOLRAS, a fait dons de 42 ouvrages à notre centre de documentation. Nous l'en remercions.

De plus, Madame LABARRE soumet à l'accord du conseil d'administration, de faire dons des anciens manuels de SVT aux élèves de 3^{ème} qui souhaiteraient en bénéficier pour les révisions du brevet des collèges, ainsi qu'aux écoles primaires du secteur. Le reste sera proposé à des associations caritatives.

Vote à l'unanimité.

15- Questions diverses:

Monsieur HACHEMI souhaiterait une meilleure communication et une relation de confiance avec les parents des élèves du collège. Instaurer une relation collège-parents sera un axe du nouveau projet d'établissement. Il faut travailler ensemble dans la sérénité en s'appuyant sur une communication nouvelle (dispositif mallette des parents 6^{ème}, site internet du collège, nouveau logiciel (PRONOTE),...). Monsieur HACHEMI rappelle que sa porte est ouverte et que les parents sont les bienvenus.

- ✓ *Les horaires des bus pour les parcours de Blennes et de Chevry ne sont pas toujours respectés. Les bus passent parfois en avance !*

Monsieur HACHEMI a conscience du problème récurrent des transports scolaires, chaque année la même question est à l'ordre du jour. Le mécontentement est généralisé : parents, collège. Mais la compétence du collège s'arrête au portail.

Les parents d'élèves et les professeurs trouvent dommage que Madame MILLOT, représentante du département, soit absente ce jour. Sa présence serait souhaitée pour pouvoir répondre à ces questions.

- ✓ *Les étagères sous le préau destinées aux sacs des élèves ont été retirées. Seront-elles remplacées par un autre dispositif ? Depuis la rentrée les élèves posent les sacs au sol qui les blanchit. Le problème existe aussi au niveau du réfectoire où la possibilité de poser les sacs n'est pas suffisante.*

Monsieur HACHEMI confirme que les étagères sous le préau ont été retirées car devenaient dangereuses dans l'usage qu'en faisaient les élèves. Des casiers ont été commandés par le département pour les élèves de 5^{ème}.

Les étagères au réfectoire sont suffisantes ; les élèves manquent de respect vis-à-vis de leurs affaires. Trop de sacs ou de vêtements sont abandonnés dans la cour de récréation tous les soirs et voir même le week-end.

- ✓ *Pour des élèves qui commenceraient les cours à 9h25, les accepteriez-vous au collège à 8h25 ?*

Oui à la condition qu'ils n'arrivent pas avec le bus !

Monsieur OURICUA, représentant des professeurs, demande combien d'élèves prennent le bus ? Le coût de la carte dissuade les parents de faire emprunter les transports scolaires et s'organisent autrement ; mais dans quelle proportion ?

Monsieur HACHEMI fera la demande à Madame BASCHET.

- ✓ *Le parking destiné aux parents et aux visiteurs du collège est réduit et limité, cela cause des difficultés de circulation aux abords de l'établissement aux heures de sortie. Ne serait-il pas possible d'inciter les professeurs et personnel administratif à utiliser leur parking ?*

Monsieur HACHEMI répond que le personnel administratif qui occupe une place devant le collège, occupe le stationnement handicapé et de droit au vue de sa situation. Concernant les collègues enseignants, quelques collègues occupent les places de parking mais pas la totalité. Le problème de circulation rue de la Tour est également lié aux parents qui ne se stationnent pas sur les places de parking et attendent les enfants dans leur voiture sur la voie publique.

- ✓ *Pouvez-vous nous faire un retour de l'usage de la biométrie et de Pronote ?*

Madame LABARRE répond que la biométrie fonctionne très bien, les élèves ont bien assimilés le procédé et le temps de passage n'a pas été ralenti.

Madame FROT, représentante des parents, demande combien d'élèves passent avec une carte par refus de la biométrie ?

Madame LABARRE répond 19 élèves sur 485 élèves demi-pensionnaires.

Monsieur HACHEMI rappelle que PRONOTE n'est pas en service et qu'une transition entre ENT77 et PRONOTE sera effectuée avec un accompagnement pour les usagers.

- ✓ *Des parents dont les enfants ont eu leur brevet cette année ont été surpris du choix du jour et de l'horaire pour la remise des diplômes. Il est difficile pour quelques parents et élèves d'être présents.*

Monsieur HACHEMI répond que la cérémonie de l'année précédente avait été fixée un jeudi et que 85% des élèves avaient été présents. La date sera modifiée pour l'année prochaine.

L'APEVOL regrette de ne pas avoir été conviée à la réunion d'accueil des parents de 6^{ème}.

16- Lecture d'une motion (annexe 4)

Madame LE DIVENAH, à l'initiative du personnel du collège Jacques Prévert, fait lecture de la motion (annexe 4) sur la suppression brutale du contrat en CUI du département de Jean-Paul MOULIN et des 2 autres contrats en cours au collège dont un poste en cuisine pour les 500 demi-pensionnaires du collège et un poste au service général. Les membres du conseil d'administration regrettent de nouveau l'absence de Madame MILLOT.

L'adoption de cette motion se fait sans les voix des membres de la direction de l'établissement.

Votant : 14 - Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h23.

Les secrétaires de séance,
Stéphanie LABARRE

Le Président du Conseil,
Laurent HACHEMI

Zoumrata HADJI